

MODELE DE DELIBERATION
Concernant la prescription de la révision simplifiée

-oOo-

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le projet présente un caractère d'intérêt général relevant d'une procédure de révision simplifiée du P.O.S.

Le conseil municipal, ou l'exposé de son président,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-13 et L.123-19 modifiés par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat.

Vu l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme fixant les modalités de la mise en oeuvre de la concertation ;

Vu l'article L. 121-4 fixant la liste des personnes publiques associées ;

Après en avoir délibéré :
 Décide de prescrire la révision simplifiée du PLU ;

Dit que la concertation se déroulera sous forme de :

- réunions publiques,
- (ou) mise à disposition du public d'un dossier,
- (ou) information par voie d'affichage,
- (ou) séance publique du conseil municipal.

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra émettre sur un registre spécifique tout avis utile.

A l'expiration de la concertation le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera.

Dit que le projet sera envoyé aux personnes publiques associées, puis examiné par ces mêmes personnes Lors d'une réunion.

Dit que le projet sera soumis à enquête publique, accompagné du compte-rendu de la réunion susvisée.

Sollicite de Monsieur le préfet une aide financière de l'Etat pour mener à bien cette révision.

Dit que la présente délibération sera notifiée au préfet, au président du conseil régional, au président du conseil général et aux trois chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie et métiers).

Copie de cette délibération sera envoyée :

- au préfet
- au sous préfet

Cette délibération sera affichée un mois en mairie et mention en sera faite dans un journal diffusé dans le département (article R. 123-24).

Révision simplifiée

Consultation des services avant Enquête Publique

Liste des destinataires :

Monsieur le Préfet de l'Aude
SG/DRCT/BPU 52, rue Jean Bringer - 11000 CARCASSONNE

Monsieur le sous-Préfet de Limoux
12, rue du Palais - 11300 LIMOUX

Monsieur le sous-Préfet de Narbonne
Boulevard Général De Gaulle - 11100 NARBONNE

Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
3, rue Trivalle - 11001 CARCASSONNE

Monsieur le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine
77, rue Trivalle - 11000 CARCASSONNE

Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales
14, rue du 4 septembre - 11012 CARCASSONNE

Madame la directrice régionale de l'environnement
Immeuble Etoile de Ritcher, 58, av. Marie de Montpellier CS 79034 - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement
105, boulevard Barbès - 11838 CARCASSONNE CEDEX 9

Services autres que l'Etat :

Monsieur le président du SYCOT de la Narbonnaise. Maire de Montredon des Corbières
Rue Albin Richou - 11100 MONTREDON des CORBIERES

Monsieur le président du conseil régional du Languedoc - Roussillon
201, rue de la Pompignane - 34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Monsieur le président du conseil général de l'Aude
Centre Administratif Départemental - 11855 CARCASSONNE CEDEX 9

Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie
3, boulevard Camille Pelletan - B.P. 13 - 11001 CARCASSONNE

Monsieur le président de la chambre d'agriculture
70, rue Aimé Ramond - 11878 CARCASSONNE CEDEX 9

Monsieur le président de la chambre des métiers
47, allée d'Iéna - 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

Consultations particulières

Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière
178, rue Galera - 34090 MONTPELLIER

Monsieur le Directeur de l'Institut National des AOC
Immeuble les Miroirs 6 av. du Maréchal Juin - 11100 NARBONNE

Consultations particulières obligatoires (Art. R. 123-17 du code de l'urbanisme) - délai de réponse des services : 2 mois

Selon les effets que peut induire le projet de PLU, le maire ou le président de l'EPCI compétent est tenu de consulter obligatoirement :

- Chambre d'agriculture dès lors que le projet de PLU porte sur la réduction des espaces agricoles ;
- Centre régional de propriété forestière en cas de réduction des espaces forestiers ;
- Institut national des appellations d'origine contrôlée en cas de réduction d'espace situé en zone d'appellation d'origine contrôlée ;
- Chambre d'agriculture et commission départementale d'orientation de l'agriculture doivent émettre un avis, en cas de changement d'affectation qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique d'une zone agricole protégée, délimitée en application de l'article L. 112-2 du code rural. En cas d'avis défavorable, le changement ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet.

4 - Réunion :

- Présence des destinataires du dossier-projet (consultés)

5 - Compte-rendu de la réunion (qui sera joint au dossier soumis à Enquête Publique)

6 - Composition du dossier : (à soumettre à enquête publique)

Notice de présentation justifiant la révision simplifiée, avec l'avis des personnes publiques et le compte rendu de la réunion visée en « 4 ».

7 - Enquête publique :

- Saisine du Tribunal Administratif pour désignation du commissaire enquêteur (modèle joint *POS.Révis.Simp.2a*)
- Arrêté d'ouverture de l'enquête (modèle joint *POS.Révis.Simp.2b*)
- Publicité 2 journaux (modèles joints : *POS.Révis.Simp.3a 3b 3c*)
- Affichage (modèle joint : *POS.Révis.Simp.3d*)
- Remise du rapport du commissaire enquêteur un mois après la clôture

8 - Bilan de la concertation et approbation

Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI compétent (modèle joint : *POS.Révis.Simp.4*)

- Publicité :
 - Affichage en mairie pendant un mois (modèle joint : *POS.Révis.Simp.5*)
 - Insertion dans un journal (modèle joint : *POS.Révis.Simp.5b et 5c*)
- Devient exécutoire un mois suivant sa transmission au préfet.

9 - Diffusion (*POS.Révis.Simp.6*)

- Préfet
- DDE - Subdivision

on
ementale
ulpement

Urbanisme
at

PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE

COMMUNES avec POS

1 - Lancer les études et monter un dossier projet (élaboré par bureau privé)

Contenu du dossier

Notice :

- . Justifier la procédure simplifiée (réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou tout autre collectivité)
- . Analyser l'incidence sur le zonage et le règlement
- . Extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte au PADD et ne comporte pas de risque de nuisance graves - (rectification d'une erreur matérielle)

Documents graphiques :

- . Plan de situation
- . Plan des documents d'urbanisme (avant - après)

2 - Prescrire la révision simplifiée (par délibération) qui organise la concertation avec le public (modèle joint : POS Révis. Simp. 1) Affichage et publicité dans un journal.

3 - La mairie transmet la délibération (Révis. Simp. 1) ainsi que le dossier projet pour consultation (courriers au maire modèles POS Révis. Simp. 1a et 1b) et convocation à la réunion précédant l'enquête publique :

- Préfet
- DDASS
- DDAF
- DIREN
- SDAP
- DDE

- aux PPA autres que Etat :

- CG
- CR
- EPCI chargé du suivi du SCT
- représentants de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains
- représentants des chambres consulaires
- représentants des organisme de gestion des parcs naturels régionaux
- communes voisines et EPCI directement intéressés

LE MAIRE DE

à

PPA Etat :

- Préfet
- DDASS
- DDAF
- DIREN
- SDAP
- DDE

PPA autres que l'Etat :

- CG
- CR
- EPCI (chargé du suivi du SCOT)
- Chambres Consulaires

OBJET :- procédure de révision simplifiée.

P.J. : 1-dossier - projet

Par délibération du conseil municipal en date du la commune a engagé une procédure de révision simplifiée de son document d'urbanisme, pour

Je vous transmets ci-joint pour consultation et avis le dossier qui sera examiné conjointement par les personnes publiques associées lors de la réunion en mairie le à heures, à laquelle vous êtes convié.

Je vous précise qu'aux termes des dispositions de l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, votre avis devra être joint au dossier qui sera soumis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE DE

à

**Consultation particulière obligatoire
(le cas échéant)**

- Centre régional de la propriété forestière
- Chambre d'Agriculture
- Institut National des A.O.C.

OBJET : Révision du plan local d'urbanisme - procédure de révision simplifiée.

P.J. : 1 dossier - projet

Par délibération du conseil municipal en date du la commune a engagé une procédure de révision simplifiée de son document d'urbanisme, pour

ex : (La réalisation de ce projet exige la réduction d'un espace boisé classé)

Aussi, en application des dispositions de l'article R. 123-17 du code de l'urbanisme je vous transmets ci-joint, pour avis le dossier - projet.

J'attire votre attention sur le fait qu'à défaut de réponse de votre part dans un délai de deux mois, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

MODELE DE LETTRE AU PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

(6, rue Pitot - 34063 Montpellier Cedex 2)

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé d'engager une procédure de révision simplifiée du P.O.S. de la commune de

Le dossier, doit être, conformément à l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme, soumis à enquête publique. Je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur. L'enquête publique pourrait se dérouler du .. au .. (2)

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Le maire,

(1) Selon le cas.

(2) Le maire devra prévoir cette date en fonction de deux impératifs :

- le délai de réponse du tribunal administratif,
- la publication de l'avis au public concernant l'ouverture de l'enquête qui devra se faire au moins 15 jours avant la date d'ouverture de l'enquête.

EXEMPLE D'ARRETE DE MISE A L'ENQUETE

ARRETE du
prescrivant l'enquête publique relative à la révision simplifiée du P.O.S.
de la commune de

Le maire,

- VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 123-13 ;
- VU la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- VU le décret n°85-452 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 ;
- VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU l'ordonnance en date du de Monsieur le président du tribunal administratif de Montpellier désignant M. en qualité de commissaire enquêteur ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Il sera procédé à une enquête publique relative à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la commune de pour une durée de 30 jours à compter du

ARTICLE 2 - M domicilié à, exerçant la profession de, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif.

ARTICLE 3 - Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de pendant trente jours consécutifs du au inclus, de heures à heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête les, de heures à heures.

ARTICLE 4 - Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les, de heures à heures.

ARTICLE 5 - Les observations écrites pourront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie pendant la durée de l'enquête.

ARTICLE 6 - A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

ARTICLE 7 - A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à la mairie de le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

ARTICLE 8 - Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au préfet et au président du tribunal administratif de Montpellier.

ARTICLE 9 - Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Ces mesures publicitaires seront justifiées par un certificat du maire.

Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion ;
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 10 - Copie du présent arrêté sera adressée à : -

- Monsieur le préfet (*) le sous-préfet (*),
- Monsieur le directeur départemental de l'équipement.

Fait à, le

Le maire,

(*) selon le cas

LE MAIRE DE

à

Monsieur le directeur

Monsieur le directeur,

Je vous adresse ci-joint un texte que je vous demande de bien vouloir insérer dans la rubrique "Annonces Légales" dans vos journaux du .. (au moins 15 jours avant le début de l'enquête) et du .. (dans les huit premiers jours de l'enquête).

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir dès l'insertion deux exemplaires de ce numéro certifié accompagnés de votre facture en deux exemplaires.

J'attire votre attention sur le fait que le défaut d'insertion aux dates ci-dessus entraînerait un vice de forme dans la procédure et que le défaut de certification sur les exemplaires empêcherait de considérer l'insertion comme valable.

Dans l'un ou l'autre cas, je ne serais pas en mesure de procéder au règlement de votre facture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

1er AVIS AU PUBLIC

(à insérer au moins quinze jours avant le début de l'enquête)

==

COMMUNE DE

**Enquête publique relative à la procédure de révision simplifiée
du P.O.S. (*) du P.L.U. (*)**

==

Par arrêté du, le maire de a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la procédure simplifiée du P.O.S. (*) du P.L.U. (*) pour une durée de 30 jours à compter du

A cet effet, M....., domicilié à, a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du au les,,, de .. heures à .. heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie les,, de .. heures à .. heures.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Le maire,

(*) selon le cas

2ème AVIS AU PUBLIC

(à insérer dans les huit premiers jours de l'enquête)

COMMUNE DE

**Enquête publique relative à la procédure de révision simplifiée
du P.O.S.(*) du P.L.U.(*)**

Le maire de rappelle que par arrêté du il a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la procédure de révision simplifiée du P.O.S.(*) du P.L.U. (*) pour une durée de 30 jours à compter du

A cet effet, M..... domicilié à, a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroule à la mairie du au de .. heures à .. heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du P.O.S. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie les, de .. heures à .. heures.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Le maire,

MODELE DE CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné,, maire de certifie la mise en place dans le cadre de l'enquête publique des mesures publicitaires suivantes :

Publication du premier avis au public :

.....

Publication du deuxième avis au public :

.....

Affichage en mairie : .. pendant toute la durée de l'enquête.

MODELE DE DELIBERATION
approuvant la procédure de révision simplifiée

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-2, L. 123-13 et L.123-19 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du , mettant en œuvre la procédure de révision simplifiée ;

Vu le compte rendu de la réunion du , au cours de laquelle le projet a été examiné par les personnes publiques associées ;

Vu l'arrêté municipal du , mettant à l'enquête publique le projet justifiant la procédure de révision simplifiée ;

Entendu l'exposé du maire présentant le bilan de la concertation ;

Entendu les conclusions du commissaire - enquêteur ;

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE d'approuver la révision simplifiée du projet présenté tel qu'il figure annexé à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

DIT que le dossier de révision simplifiée est tenu à la disposition du public à la mairie de et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

Après accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal diffusé dans le département).

La présente délibération accompagnée du dossier qui lui sera annexé est transmise à monsieur le préfet ; elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.121-10 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il s'agit d'une délibération du conseil municipal d'une commune de 3500 habitants et plus, conformément à l'article R. 123-35 du code de l'urbanisme.

MODELE DE CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné,, maire de certifie la mise en place dans le cadre de la procédure de révision simplifiée des mesures publicitaires suivantes :

Avis au public :

.....
.....

Affichage en mairie :

.....

MODELE D'AVIS AU PUBLIC

*(à insérer dans un journal
diffusé dans le département)*

APPROBATION DE LA PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE

Par délibération en date du le conseil municipal a décidé d'approuver la
procédure de révision d'urgence du P.O.S. (*) du P.L.U. (*) de

Le dossier du P.O.S. (*) du P.L.U. (*) est tenu à la disposition du public à la mairie
et en préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

(*) selon le cas

LE MAIRE DE

à

Monsieur le directeur

Monsieur le directeur,

Je vous adresse ci-joint un texte que je vous demande de bien vouloir insérer dans la rubrique "Annonces Légales" dans votre journal du

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir dès l'insertion deux exemplaires de ce numéro certifié accompagnés de votre facture en deux exemplaires.

J'attire votre attention sur le fait que le défaut de certification sur les exemplaires empêcherait de considérer l'insertion comme valable et de procéder au règlement de votre facture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Carcassonne, le

LE MAIRE

- Direction Départementale de l'Équipement
- Subdivision de

BORDEREAU D'ENVOI

| Désignation des pièces | Nombre | Observations |
|---|----------|--------------|
| <p>PROCEDURE de REVISION SIMPLIFIEE de la COMMUNE de</p> | <p>1</p> | |